



CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS  
ORGANISATION DES CONCOURS  
GESTION DES CARRIÈRES

# CDG59 INFO

## L'ACTUALITÉ LÉGISLATIVE OU RÉGLEMENTAIRE

Réf. : CDGINFO2004-4

PLAN DE CLASSEMENT

1-55-20

Personnes à contacter : Mme JONVILLE

☎ : 03.20.15.80.32

Lille, le 5 janvier 2004

### PLAFOND SECURITE SOCIALE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2004

Le décret n° 2003-1159 du 4 décembre 2003 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2004 a été publié au journal officiel du 6 décembre 2003. **Le plafond mensuel est fixé à 2476 euros** pour les rémunérations ou gains versés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004.

Le décret fixe également les montants des plafonds qui s'appliquent selon la périodicité de la paie.

PERIODICITE	PLAFOND EN EUROS
Trimestre	7 428
Mois	2 476
Quinzaine	1 238
Semaine	571
Jour	114
Heure	15
durée de travail < à 5 H	

Pour les salariés présents pendant toute l'année 2004, **le plafond annuel** qui servira pour la régularisation annuelle des cotisations s'établit à **29 712 euros**.